RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 02/06/2023

Fluoroquinolones : à ne prescrire que pour des infections sévères

Information destinée aux médecins, chirurgiens, dentistes et sages-femmes

Ces antibiotiques ne doivent pas être utilisés :

- pour traiter des infections non sévères ou spontanément résolutives ou de sévérité légère à modérée (notamment cystite non compliquée, bronchite aiguë, exacerbation aiguë de la broncho-pneumopathie chronique obstructive [BPCO], rhino-sinusite bactérienne aiguë et otite moyenne aiguë), à moins que les autres antibiotiques habituellement recommandés pour ces infections soient jugés inappropriés ;
- pour prévenir la diarrhée du voyageur ou les infections récidivantes des voies urinaires basses.

Nous rappelons que les fluoroquinolones peuvent être prescrites uniquement :

- Pour des infections sévères ;
- Après avoir expliqué au patient la conduite à tenir en urgence en cas d'effets indésirables graves.

Information pour les prescripteurs

Le prescripteur doit prévenir le patient que l'apparition de**douleurs abdominales, thoraciques ou dorsales soudaines et intenses** impose de contacter le 15 ou de se rendre immédiatement au service d'urgence d'un hôpital.

Leur utilisation peut être responsable d'effets indésirables rares mais graves, parfois durables, invalidants et potentiellement irréversibles, en particulier :

- Tendinopathies, douleurs musculaires et troubles de la marche ;
- Neuropathies périphériques ;
- Troubles neuro-psychiatriques ;
- Troubles cardiovasculaires : anévrisme et dissection aortique, régurgitation et/ou insuffisance des valves cardiaques, troubles du rythme ;
- Photosensibilisation.

Ces effets indésirables nécessitent l'interruption immédiate du traitement et la consultation rapide d'un professionnel de santé.

Les indications des fluoroquinolones ont été fortement restreintes en 2019 à la suite d'une réévaluation européenne de leur rapport bénéfice/risque, compte tenu de la **gravité de certains de leurs effets indésirables**. Les autorisations de mise sur le marché (AMM) ont donc été modifiées. Cependant, une étude menée au niveau européen a mis en évidence la persistance importante d'utilisations non conformes à ces nouvelles indications.

Pour plus d'informations, retrouvez sur notre site le dossier thématique consacré aux fluoroquinolones :

Fluoroquinolones

Pour une information plus complète sur les spécialités concernées, vous pouvez vous référer à la base de données publique des médicaments

Déclarez tout événement indésirable que vous suspectez d’être lié à la prise de fluoroquinolones sur signalement.social-sante.gouv.fr

Téléchargez l'information destinée aux professionnels de santé